



Consultation pour la fourniture et l'installation d'un chalet bois en kit au centre d'accueil de Poé de la province Sud

CAHIER DES CHARGES

1. Objet de la consultation

Le Centre d'Accueil de Poé (CAP) souhaite installer un chalet en bois sur son site à Déva – Bourail.

La consultation porte sur une prestation complète comprenant la fourniture d'un chalet en bois en kit, le transport, la livraison, le montage et la pose du chalet, ainsi que les travaux nécessaires à sa parfaite installation.

2. Caractéristiques techniques souhaitées

Le chalet devra être neuf, fonctionnel et adapté à une utilisation en **environnement tropical et littoral**.

Le candidat proposera un modèle présentant idéalement les caractéristiques suivantes :

- structure et bardage en bois traité ;
- surface indicative : **16 à 25 m²** ;
- toiture et structure adaptées aux fortes pluies et aux conditions venteuses ;
- plancher bois ou solution équivalente ;
- portes et fenêtres permettant une bonne ventilation naturelle ;
- bois traité contre l'humidité, les insectes et les champignons ;
- matériaux et équipements adaptés au climat de la Nouvelle-Calédonie ;
- finitions intérieures et extérieures permettant une utilisation immédiate.

Le candidat devra joindre à son offre **un plan, des photographies ou une documentation du modèle proposé**.

3. Prestations comprises

Le prix devra comprendre, au minimum :

- fourniture du chalet en kit ;
- transport jusqu'au CAP ;
- livraison et déchargement ;
- montage complet du chalet ;
- pose du plancher ;
- pose de la toiture ;
- pose des portes et fenêtres ;
- fixations et ancrage au sol ;
- finitions ;
- nettoyage du chantier et évacuation des déchets.

Le candidat précisera clairement les prestations qui ne sont pas comprises dans son offre.

4. Préparation du terrain et fondations

Le candidat devra préciser le type de support nécessaire à l'installation du chalet :

- plots béton ;
- vis de sol ;
- dalle béton ;
- autre système adapté.

Il indiquera également les dimensions et caractéristiques du support à prévoir.

5. Résistance et adaptation au site

Le chalet devra être adapté aux conditions climatiques de Poé, notamment :

- fortes températures ;
- humidité ;
- fortes précipitations ;
- exposition au vent ;
- environnement proche du littoral.

Une attention particulière sera portée à la **qualité du traitement du bois et au système d'ancrage au sol**.

6. Options souhaitées

Le candidat pourra proposer séparément les options suivantes :

- terrasse bois ;
- auvent ;
- gouttières et descentes d'eau ;
- isolation renforcée ;
- climatisation ;
- installation électrique ;
- éclairage intérieur et extérieur ;
- éclairage solaire ;
- rampe d'accès ;
- mise en peinture ou traitement lasure du contour extérieur du chalet bois ;
- autres équipements proposés par le fournisseur.

Chaque option devra être chiffrée séparément.

7. Délais

Le candidat indiquera :

- délai de fabrication ou de disponibilité ;
- délai de livraison ;
- durée du montage ;
- délai global de réalisation.

8. Garanties et entretien

Le candidat précisera les garanties applicables :

- à la structure ;
- au bois et à son traitement ;
- à la toiture ;
- aux menuiseries ;
- aux équipements ;
- à la pose.

Il indiquera également les **conditions et fréquences d'entretien du chalet**.

9. Visite obligatoire sur site

Afin de permettre aux entreprises candidates d'appréhender précisément les contraintes techniques de l'opération, **une visite du site est obligatoire**.

Dates : Mercredi 26 août 2026 à 10h00

Lieu : Centre d'Accueil de Poé (CAP)

Domaine de Déva – Bourail

☎ 72.72.41

👤 **Cyril HUET**

Directeur du Centre d'accueil de Poé

✉ cyril.huet@province-sud.nc

Cette visite permettra notamment aux candidats, d'identifier :

- l'emplacement exact du futur chalet ;
- l'accessibilité du site, notamment pour l'accès du véhicule de livraison ;
- les contraintes de manutention ;
- la nature et de la configuration du terrain ;
- les éventuelles contraintes liées aux arbres et végétaux existants ;
- les possibilités d'alimentation électrique et d'eau ;
- les contraintes liées à l'environnement immédiat.

Le candidat est réputé avoir pris connaissance de toutes les contraintes nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

Toute difficulté identifiée lors de la visite devra être signalée dans l'offre.

Aucune entreprise ne pourra se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance des lieux et de leurs contraintes pour justifier une plus-value liée à des éléments qui étaient observables lors de la visite.

10. Délai de remises des offres

Les entreprises disposent d'un délai de **trois semaines à compter du vendredi 14 août 2026** pour remettre leur proposition.

Date de lancement de la consultation : Vendredi 14 août 2026

Visite obligatoire : Mercredi 26 août 2026 à 10h00

Date limite de remise des offres : Vendredi 4 septembre 2026 à 15h00

Toute offre reçue après cette échéance pourra être écartée.

✉ Envoi par courriel : djs.cap@province-sud.nc

ou à déposer au centre d'accueil de Poé

À l'attention de :

Province Sud – DCJS

Centre d'accueil de Poé

Lot n°1 Gouaro

BP 962 – 98870 Bourail

Besoins d'informations :

☎ 72.72.41

👤 **Cyril HUET**

Directeur du Centre d'accueil de Poé

✉ cyril.huet@province-sud.nc

L'offre devra obligatoirement comprendre :

- description du chalet proposé ;
- plan et/ou documentation technique ;
- dimensions et surfaces ;
- nature et caractéristiques du bois ;
- système de fondation et d'ancrage ;
- descriptif du montage ;
- délai de réalisation ;
- garanties ;
- devis détaillé ;
- prix des options ;
- références de réalisations similaires.

12. Décomposition du prix

DESIGNATION	PRIX HT	TGC	PRIX TTC
Fourniture du chalet bois en kit			
Transport et livraison			
Montage et pose			
Préparation du terrain / fondations / support / ancrage			

Finitions et nettoyage			
TOTAL			
Options			

13. Critères de choix

Les offres seront notamment appréciées selon :

- **Prix : 70 %**
- **Qualité et caractéristiques techniques : 20 %**
- **Délais de réalisation : 10 %**

14. Résultat attendu

Le chalet devra être livré **entièrement monté, fixé, sécurisé, propre et immédiatement utilisable**.

Le titulaire devra assurer l'ensemble des prestations nécessaires à la bonne réalisation de l'installation et signaler, avant le début des travaux, toute contrainte technique susceptible d'avoir une incidence sur la réalisation du projet.

15. Validités des offres

Les offres devront rester valables pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de remise.

16. Réserves

La Province Sud se réserve le droit :

- de ne pas donner suite à la présente consultation ;
- ou de n'y donner qu'une suite partielle, notamment en fonction :
 - des offres reçues ;
 - des contraintes budgétaires.